

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

ATTRACTIVITÉ - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LA MAAF

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

ATTRACTIVITÉ - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LA MAAF

Monsieur **François GUYON**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) adopté par délibération au Conseil d'Agglomération du 30 septembre 2024 ;

Depuis 8 ans, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) s'engage fortement pour développer l'enseignement supérieur avec pour ambitions de favoriser l'accès aux études pour les jeunes du territoire, faciliter l'insertion professionnelle et la formation tout au long de la vie, répondre aux besoins en compétences des acteurs locaux. Essentielle au développement durable d'un territoire, la présence d'étudiants, véritable vivier local de compétences pour les entreprises, permet notamment l'essor des loisirs, des sports ou encore de la culture.

En 2023, la MAAF, marque du groupe mutualiste COVEA, s'est engagée auprès de la CAN en tant que mécène de l'enseignement supérieur. L'investissement de la MAAF dans le tissu local vise à développer l'emploi local, le lien social et à réduire la fracture sociale en favorisant l'accès à l'éducation et à la culture. Fidèle à ses valeurs mutualistes de solidarité, la MAAF encourage l'accès à la formation au plus grand nombre.

Aujourd'hui, la CAN et la MAAF renouvellent un contrat de mécénat pour 3 ans, en définissant de nouveaux objectifs communs, en lien avec les ambitions de la CAN, les valeurs et les objectifs de l'entreprise mécène.

Le mécénat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la MAAF prévoit un engagement annuel, sur une période de 3 ans. Les objectifs communs sont spécifiés dans la convention de mécénat.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mécénat liant la MAAF et la CAN pour la période 2026-2028 ;
- Approuve le versement par la MAAF de la subvention de 70 000 € à la CAN au titre du mécénat ;
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer la convention de mécénat ;

- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

François GUYON

Secrétaire de séance

Délégué du Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».